

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 11

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
Mme Anne-Lise LANSACQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Hervé THIBAUD
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

Mme Maryam EL GUIZANI, M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20230620DEL27

FINANCES

Décision modificative n° 1 au budget principal de la Ville 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Après l'approbation du compte administratif et l'affectation des résultats, il convient de prendre une première décision modificative pour intégrer les restes à réaliser de l'année 2022, l'effet de la création des autorisations de programme et réaliser les ajustements nécessaires au budget:

REPRISE DES RÉSULTATS ET DES RESTES A RÉALISER

En application de la délibération d'affectation des résultats, le budget 2023 est modifié de la manière suivante pour intégrer les résultats et les restes à réaliser de l'année 2022 :

Chap.	Libellé	Reste à réaliser en €		Affectation du résultat en €	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTEES			1 508 526,35	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				4 350 727,49
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		928 379,80		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		3 571 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	752 199,81			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	271 605,91			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 898 758,26			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 922 563,98	4 499 379,80	1 508 526,35	4 350 727,49

INSCRIPTIONS NOUVELLES

Les ajustements à réaliser en sections de fonctionnement et d'investissement sont les suivants :

I - Section de fonctionnement

A - En recettes :

Depuis le vote du budget 2023, nous avons reçu de l'État les évaluations fiscales et de compensation fiscales pour l'année 2023. En conséquence :

- la prévision budgétaire totale sur la fiscalité (fiscalité et compensations fiscales) doit être réduite de - 491 706 €,
- la prévision pour les compensations fiscales versées par l'État au titre des dégrèvements de taxe foncière doit être augmentée de 49 850 €.

Des recettes nouvelles peuvent être inscrites pour 17 000 € de subvention versée de la Métropole pour le projet de spectacle vivant de la Conférence Territoriale des Maires « Porte des Alpes ».

B - En dépenses :

Les ajustements suivants doivent être réalisés sur les charges de gestion courantes en baissant le budget de - 11 000 € :

- 150 000 € sur la prévision à l'article 60612, énergie et électricité,

- + 15 000 € sur la prévision au 6168, autres primes d'assurance
- + 70 000 € sur la prévision au 6184, frais de formation
- + 17 000 € sur la prévision au 6232 pour le projet de spectacle vivant de la Conférence Territoriale des Maires « Porte des Alpes »
- + 20 000 € sur la prévision au 6251, frais de déplacement
- + 17 000 € sur la prévision au 6284, pour la redevance d'utilisation des réseaux orange pour la vidéo protection.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, le virement prévisionnel à la section d'investissement est réduit de - 413 856 €.

II - Section d'investissement

A - En dépenses :

Suite à la création des autorisations de programme, les crédits d'investissement doivent être ajustés :

- au chapitre 20 : - 75 000 €
- au chapitre 21 : - 1 775 254,04 €
- opérations d'équipement : + 650 000 €

B - En recettes :

Deux recettes sont modifiées par cette décision modificative :

- le virement prévisionnel depuis la section de fonctionnement pour - 413 856 €
- le besoin en emprunt pour - 4 205 415 €

* *
*

L'ensemble de ces mouvements se traduit par les montants suivants :

	DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
	REPRISE DES RESULTATS 2022	INSCRIPTIONS NOUVELLES	TOTAL	REPRISE DES RESULTATS 2022	INSCRIPTIONS NOUVELLES	TOTAL
Section de fonctionnement		-424 856,00	-424 856,00		-424 856,00	-424 856,00
Section d'investissement	5 431 090,33	-1 200 254,04	4 230 836,29	8 850 107,29	- 4 619 271	4 230 836,29

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 au budget principal de la Ville 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20230620-20230620DEL27-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD